

## INDEX EGALITÉ FEMMES HOMMES 2024

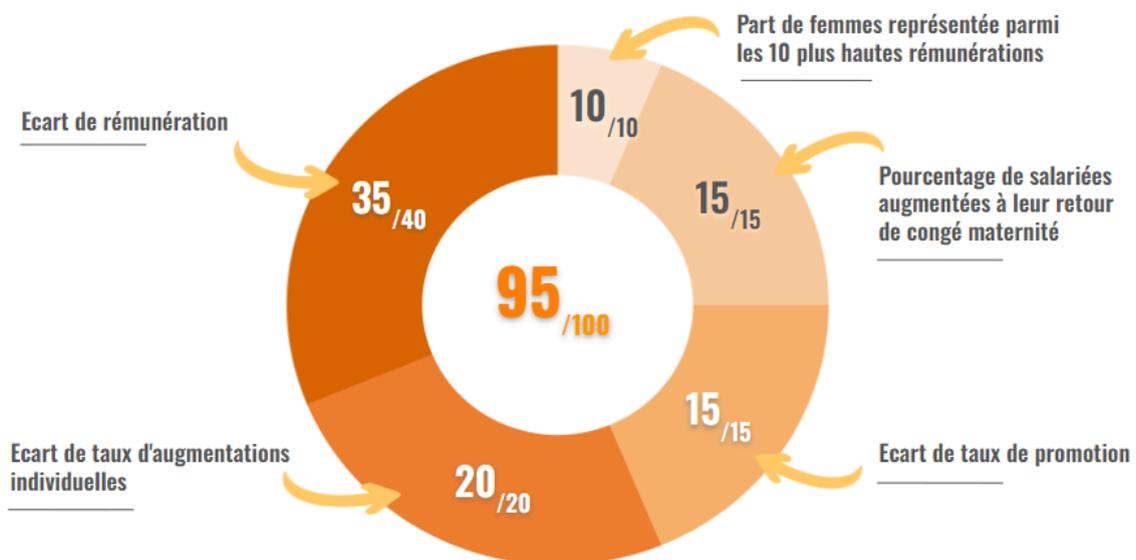
(Sur les réalisations 2023)

SAS Organisation Intra-Groupe des Achats

Pour la cinquième année, la société SAS Organisation Intra-Groupe des achats publie ses résultats en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pour rappel, cet index vise à réduire les écarts en matière de rémunération entre les deux sexes.

Cette mesure s'articule autour de **5 indicateurs** : écarts des rémunérations Femmes/Hommes, écart d'augmentations individuelles Femmes/Hommes, écarts des promotions Femmes/Hommes, pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité et nombre de salariés du sexe sous-représenté (féminin) parmi les dix plus hautes rémunérations.

Cette année, l'indice égalité professionnelle (calculé sur les résultats de l'année 2023) atteint les **95 points** (71 en 2019, 76 en 2020, 99 en 2021 et 91 en 2022). Nous sommes placés bien au-dessus des 85 points attendus par le ministère du travail (obligation légale).



Les écarts de rémunérations constatés en faveur des hommes sont liés notamment à l'ancienneté dans l'entreprise, plus importante chez les hommes cadres, plus nombreux sur les niveaux de fonction élevés au sein de l'entreprise.

Pour autant, nous avons un nombre de femmes suffisant dans les 10 plus hautes rémunérations cette année.

Nous continuons sur 2023, avec la stabilisation de notre organisation interne, à promouvoir davantage de femmes que d'hommes et à augmenter plus significativement les femmes.

Notre méthode d'augmentation des salaires repose sur 2 critères permettant 6 positionnements possibles selon le niveau de performance et la potentialité d'évolution du collaborateur.

Une attention particulière est portée aux évolutions salariales des collaboratrices en retour de congé maternité.

Durant l'année 2024, SAS Organisation Intra-groupe des Achats/DPW, soucieuse de parvenir à un équilibre Femmes/Hommes pérenne, poursuit fortement ses actions et a défini des axes de politiques sociales avec les partenaires sociaux dans le cadre de l'accord "Égalité des chances".